

Septembre 2015

Roosevelt 2012, un collectif citoyen pour changer la donne

Roosevelt 2012 est un mouvement de citoyens qui entendent proposer des alternatives au modèle de société dominant et s'engagent pour le changement. Le groupe local de Namur partage ici son analyse d'un des volets de son action : une meilleure répartition du travail pourrait-elle constituer une réponse à divers nœuds économiques et sociaux actuels?

Roosevelt 2012, c'est un collectif, un mouvement de citoyens, de "Monsieur et Madame tout le monde" qui ont compris qu'il fallait agir maintenant et ensemble, qui pensent que nous ne sommes pas réduits à l'impuissance ni à l'absence de solutions. L'action de ce collectif s'inscrit dans la mouvance d'autres mouvements citoyens, comme *Hart Boven Hard* ou comme *Tout Autre Chose* en Wallonie et à Bruxelles qui ont, de plus, une perspective transgénérationnelle : *"Nous nous sommes réunis avec la conviction que nous pouvons construire un large mouvement citoyen proposant des alternatives au modèle de société dominant et pouvant renforcer le mouvement social contre les mesures d'austérité."*

Pourquoi maintenant ?

« La crise est grave, plus grave que ce qu'on vous dit... mais on peut s'en sortir ! » affirme Pierre Larrouturou, l'une des figures de proue du collectif Roosevelt 2012 français. La crise dans laquelle nous nous trouvons n'est pas passagère... *« Crise sociale, crise financière, crise écologique, crise démocratique... dans tous ces domaines, nos sociétés approchent d'un point de rupture, d'un point de non-retour. Il est urgent d'agir pour éviter un effondrement économique qui rendrait vaines toutes les actions entreprises dans les autres domaines. »* (Manifeste du collectif Roosevelt 2012)

Sur la base de ce constat, les élections françaises de 2012 ont servi de déclencheur... Alors que les programmes de tous les candidats étaient focalisés sur un retour de la croissance à 2%, des intellectuels et personnalités de la société civile et politique tels que Stéphane Hessel, Edgar Morin, Susan

George, Pierre Larrouturou et d'autres ont décidé de clamer haut, fort et collectivement leur refus des analyses mortifères trop largement et politiquement partagées. Ils l'ont fait sous forme d'un Manifeste où ils posent leur propre diagnostic sur les causes de la crise et proposent 15 mesures pour changer la donne : *« Le but de notre collectif est simple : provoquer un sursaut ; dire la gravité de la crise et alimenter le débat démocratique. »* (Voir www.roosevelt2012.be)

Loin de toute allégeance à un parti politique - même si le mouvement est bien entendu intrinsèquement politique -, Roosevelt 2012 affiche le souhait de souligner la force et la volonté démocratiques face aux puissances économiques et financières, reprenant à son compte la déclaration de Vaclav Havel quelques semaines après la chute du Mur en 1989 : *« Chacun de nous peut changer le monde. Même s'il n'a aucun pouvoir, même s'il n'a pas la moindre importance, chacun de nous peut changer le monde. »*

Propositions politiques ?

La démarche de ce Collectif s'inspire du *New Deal* de Roosevelt qui, en pleine crise en 1933, a fait passer quinze ambitieuses réformes économiques en trois mois. La volonté du président américain de sauver la démocratie et de préserver la cohésion sociale est prise en exemple par les initiateurs du Collectif qui souhaitent voir, aujourd'hui, une reprise en main du politique sur l'économique : *« Si ce sont des décisions politiques qui nous ont amenés à la crise, d'autres décisions politiques peuvent nous en sortir. Il n'y a aucune fatalité, aucune main du Destin qui nous entraîne inexorablement vers le chaos. »*



Notre avenir est entre nos mains !»
(Manifeste)

Concrètement, le Collectif entend proposer des réformes pour 1. Éviter un effondrement économique, 2. Élaborer une nouvelle société en luttant contre le chômage et le changement climatique et 3. Construire enfin une Europe démocratique. Quelques exemples des propositions qui s'articulent autour de ces trois axes : Boycoter les paradis fiscaux ; Limiter au maximum les licenciements ; Sécuriser les précaires ; Interdire aux banques de spéculer avec notre argent ; Lutter contre les délocalisations ; Investir dans une vraie politique du logement ; Déclarer la guerre au dérèglement climatique ; Développer l'économie sociale et solidaire ; Négocier un autre partage du temps de travail ; Négocier un vrai Traité de l'Europe sociale; etc.

Chacune de ces propositions « urgentes et à long terme » est accompagnée d'une analyse et d'un projet politique précis.

Actions citoyennes

Pour appuyer la démarche, l'adhésion du plus grand nombre de citoyens est incontournable. Cette préoccupation centrale se situe d'ailleurs dans la droite ligne de ce qu'énonçaient Stéphane Hessel et Edgar Morin dans leur essai commun « Le chemin de l'espérance » (2011) : « *Nous souhaitons contribuer à la formation d'un puissant mouvement citoyen, d'une insurrection des consciences qui puisse engendrer une politique à la hauteur des exigences*».

Outre l'expression de leur soutien par la signature du Manifeste (en France, plus de 114.200 signatures), les citoyens sont invités à rejoindre l'un des vingt groupes locaux français, l'un des six groupes belges, ou ceux existant au Portugal et bientôt en Espagne et en Grèce. Les groupes locaux ont un rôle crucial à jouer puisque ce sont eux qui relaient les campagnes organisées au niveau national et choisissent d'animer conférences, ciné-débats, rencontres avec des élus, et autres activités, en fonction des compétences, intérêts, profils des personnes qui le

composent. L'objectif de ces groupes locaux est de sensibiliser le grand public et d'interpeller les responsables politiques. En d'autres termes, débattre de quelques-unes de ces 15 « solutions » et tenter de les mettre en application.

Le comité régional de Namur est l'un de ces groupes, actif depuis 2012. D'une part, en tant que membre du comité national, il lutte avec d'autres contre le projet actuel de traité transatlantique(TTIP)¹. D'autre part, en tant que comité local, il mène une action concertée sur les domaines suivants : la justice fiscale (en lien avec le Réseau Justice Fiscale), le développement durable et la répartition du travail. Ces actions ont consisté notamment dans l'organisation de conférences-débats pour conscientiser un plus large public, dans des soirées de formation et dans l'engagement avec d'autres mouvements (Tout Autre Chose, présence dans des festivals comme Esperanza, etc.). Des contacts sont poursuivis avec des responsables de syndicats et d'associations et avec des universitaires qui travaillent sur ces différentes questions, ainsi qu'avec des groupes locaux de citoyens. La question cruciale du travail dans notre société occidentale et de sa répartition a notamment fait l'objet d'une analyse approfondie de la part du groupe de Namur, dont nous présentons les grandes lignes ci-dessous.

Focus sur une thématique: Pour un partage du travail

Nous faisons aujourd'hui face à un énorme nœud de notre système de production : la productivité ne cesse d'augmenter (on fait plus avec moins de main d'œuvre) mais la croissance reste limitée (pas de réelle capacité

¹ Cet accord de commerce et d'investissement est actuellement en négociation entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis. Ses potentielles conséquences sur la vie des citoyens européens soulèvent énormément d'inquiétudes.

de créer de l'emploi). Résultat : un chômage grandissant, des emplois toujours plus précaires et donc... un énorme coût économique et social pour la société.

On répond souvent à ce problème par une recherche d'une meilleure adéquation entre besoins du marché de l'emploi et offre de formation. Les demandeurs d'emploi ne disposeraient en effet pas assez de compétences « utiles » pour les entreprises et autres potentiels employeurs. Or les travaux réalisés ces dernières années en sociologie du travail montrent que l'efficacité des actions de formation professionnelle ne peut être garantie que par des mécanismes de régulation collective qui évitent de faire endosser toute la responsabilité par les individus concernés². En d'autres termes le travail ne peut être considéré comme une simple variable d'ajustement des systèmes économiques à l'œuvre dans les états nationaux ou, à un plan plus large, sur tout le territoire européen: il s'agit de passer d'une vision à court terme, ou purement adéquationniste, à une analyse prospective de la situation internationale et des mutations professionnelles nécessaires. Il a été possible d'opérer ces transitions dans le passé par la transformation de certaines industries d'armement. Aujourd'hui de nouvelles perspectives sont à développer, notamment dans le secteur de la construction et des industries technologiques, ou dans la filière agroalimentaire.

Le Collectif Roosevelt, et notamment le comité de Namur, propose une autre piste : mener une réflexion sur le partage du temps de travail. Le groupe de travail sur la réduction collective du temps de travail a pris la peine d'interroger différents acteurs du monde social et économique, en particulier des responsables de la CNE syndicat qui, dans le secteur des services, mène depuis plus de vingt ans une action pour une autre organisation du travail. D'autres contacts ont été pris avec la FGTB et des responsables de petites et moyennes entreprises.

² Voir en particulier Dominique MEDA et Patricia VENDRAMIN, *Réinventer le travail*, Paris, PUF, 2013.

La réflexion vise la relation complexe entre activité humaine, travail et emploi : le concept de travail renvoie à une organisation de l'activité humaine dans un contexte sociétal précis, le concept d'emploi renvoie au rapport salarial et à l'organisation économique dans la société industrielle. Or les hausses de productivité, les transformations technologiques successives ont progressivement modifié la relation à l'emploi salarié et la nécessité de recourir à un ensemble d'acteurs humains qualifiés de main d'œuvre et classifiés selon différentes catégories (ouvriers, employés, techniciens...). La situation du plein emploi est une gageure, mais la répartition du travail disponible et la réorganisation de l'activité humaine constitue un enjeu fondamental de sociétés qui se prétendent démocratiques.

L'augmentation de la productivité pourrait être utilisée intelligemment, en réduisant le temps que chacun doit passer à travailler et ainsi permettre de s'investir différemment, par exemple dans le domaine social (entraide dans le voisinage, bénévolat dans les clubs sportifs ou culturels, soutien scolaire, etc.). Des temps de travail réduits offrent aussi des chances à la jeunesse de trouver des emplois, permettent de diminuer les coûts sociaux du chômage et les coûts de soins de santé, de réduire la quantité d'emplois précaires (ou « mini-jobs), etc.³.

Cinq formes de réduction du temps de travail sont habituellement reconnues:

- L'évolution structurelle de l'économie avec les glissements dans certains secteurs vers un grand nombre d'emplois à temps partiel (notamment dans le secteur de la distribution et du commerce de détail, et dans le secteur de la santé).
- Les modalités d'ajustement dans le temps (sur le jour, la semaine, l'année ou la vie) : cette répartition peut être opérée au plan des congés payés sur l'année, mais aussi sur la vie de travail (régime des pensions anticipées ou des prépensions).

³ Pour des informations plus précises sur ces éléments et d'autres, voir « L'ABC de la réduction du temps de travail », traduction de « Das ABC der Arbeitszeitverkürzung », Collectif Roosevelt.

- Des réductions spécifiques liées à des événements de la vie (congrés parentaux, aide à des membres de la famille en soins de longue durée ou en soins palliatifs).
- Les réductions choisies (par exemple le crédit-temps pour entreprendre une nouvelle formation ou s'orienter vers un nouveau secteur d'activités).
- Les réductions subies (travail à temps partiel et chômage économique).
- L'évolution du chômage (réengagement à temps partiel, passage à des systèmes de travail intérimaire ou engagement sous statut d'indépendant dans des secteurs aussi différents que la construction, la maintenance informatique ou les médias).

Soulignons que l'évolution des formes de gouvernance publique depuis quelques années amène à constater l'abandon de certaines mesures positives par rapport au congé-éducation ou au complément d'allocations pour des travailleurs à temps partiel.

Dans ce contexte, certaines mesures ont pourtant été expérimentées avec des succès divers. En France, la loi Aubry (réduction drastique à 35h) a eu des effets réels sur la qualité du travail mais n'a pas permis un partage significatif du travail dans tous les secteurs (en particulier dans le secteur industriel mais aussi dans celui des services) dans la mesure où la diminution amorcée a été largement remise en question par la suite. Ce constat peut par ailleurs être généralisé à l'ensemble de l'Europe, si l'on compare différents pays dans et hors Union Européenne⁴. En Belgique, la loi Van de Lanotte- di Rupo (réduction de cotisations sociales durant 4 ans à condition d'engagement de personnel supplémentaire) représentait un grand intérêt par sa simplicité d'application et les avantages nets octroyés mais ceux-ci étaient limités dans le temps (fin des avantages après 4 ans malgré le coup de pouce à l'emploi). D'autres mesures, comme le plan Tandem (dans le non marchand, réduction du temps de travail des plus de 55 ans et embauche compensatoire

avec accompagnement des plus jeunes par les plus âgés), ont vu leurs effets rabaissés par l'actuel gouvernement fédéral.

Les réactions syndicales face à ces initiatives ou changements législatifs ne sont pas homogènes : au sein des fédérations de travailleurs, les employés se montrent plus favorables que les ouvriers. Ces derniers craignent en effet une augmentation des rythmes de travail sans embauche compensatoire et sans mesure positive pour l'évolution du monde du travail.

Des analyses opérées au sein de l'Institut Syndical Européen (dirigé par Philippe Pochet) ou de l'Observatoire du Travail montrent pourtant que le partage du temps de travail pourrait être opéré avec un gain pour l'ensemble de la collectivité et avec des pertes réduites pour les entreprises.

En France, 400 entreprises, comme Mamie Nova ou Fleury Michon, utilisent le système de la semaine des 4 jours (32 heures). Elles n'ont ni augmenté leurs coûts de production ni touché aux salaires. En généralisant cette approche, des milliers d'emplois pourraient ainsi être créés. Chez Mamie Nova, après dix ans d'expérimentation, on voit par exemple que le stress des salariés est moindre, au point qu'ils s'engagent plus dans la vie associative. (interview de Pierre Larroutou à Terraeco.net du 12 février 2012).

Soulignons enfin que les analyses et actions ne peuvent être menées que dans la conviction que la croissance des années d'après-guerre (les « golden sixties ») ne va pas être ranimée : la création de richesses ne passe plus par une croissance sans limites.

L'évolution technologique et les accroissements de productivité observés ces dernières années amènent à envisager, secteur par secteur, les transformations possibles et à voir les rapports de force qui peuvent être créés. En effet, les profits d'aujourd'hui ne garantissent nullement l'investissement pour demain, comme on a pu le constater dans différents secteurs (du secteur de l'énergie au secteur bancaire en passant par le secteur des industries technologiques).

⁴ Voir G.VALENDUC, P.VENDRAMIN, La réduction du temps de travail, Courier hebdomadaire du CRISP, 2013

Le modèle syndical sera amené à s'adapter afin de relayer au mieux ces revendications, de développer une argumentation claire par rapport au caractère réaliste, concret et payable de la réduction collective du temps de travail, d'accompagner le changement et d'évaluer rigoureusement les expériences dans différents secteurs.

Envie, vous aussi, de vous engager dans Roosevelt 2012 ? Consultez le site www.rooseveltbe.org et rejoignez les activités d'un groupe local ! Ainsi, par exemple, la régionale de Namur organisera en octobre deux soirées de formation sur la réduction collective du temps de travail (les 8 et 22 octobre de 18 à 21h) afin d'affiner l'analyse et de voir quels sont les secteurs dans lesquels les actions peuvent être menées en priorité.

Auteurs :
Laure Malchair,
Justice et Paix,
Joseph Pirson,
Cellule régionale de Namur